



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

certificat d'immatriculation

Question écrite n° 51469

Texte de la question

M. Jean-René Marsac attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le coût des taxes à payer pour obtenir le certificat d'immatriculation d'un véhicule. La délivrance de la carte grise est soumise au paiement d'une taxe dite taxe régionale, sauf cas d'exonération, et de taxes additionnelles. L'achat d'un véhicule est souvent indispensable pour trouver un travail et le budget s'y rattachant constitue souvent un frein à la mobilité et à l'emploi pour les jeunes actifs qui débutent ou les personnes en situation de précarité financière. Aussi il souhaiterait savoir si ces taxes ne pourraient pas être réglées en plusieurs fois, à l'instar des autres taxes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51469

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2230

Question retirée le : 1er septembre 2015 (Retrait à l'initiative de l'auteur)